FRC. 2. 16836

MOYENS
POUR PARVENIR AU RECRUTEMENT ET AU COMPLÉMENT DE GUERRE DE L'ARMÉE,

Propoſés à l'Aſſemblée Nationale le 19 Janvier 1792,

PAR M. HUGOT;

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

LE miniſtre de la guerre a rendu compte à l'Aſſemblée dans la ſéance du vendredi 13 de ce mois, qu'il manquoit à l'armée, pour ſon complet de guerre, 51,000 hommes; qu'il y avoit preſqu'impoſſibilité pour le recrutement, depuis que la formation des

volontaires nationaux a porté vers ce genre de ſervice la claſſe précieuſe d'hommes qui fourniſſoit le plus généralement aux recrues.

Il vous a laiſſé entrevoir auſſi que pour rétablir le travail du recrutement ſuſpendu par-tout, il faudroit ſe ſoumettre à des conditions ruineuſes pour nos finances.

Je vais, Meſſieurs, puiſque vous avez daigné me le permettre, ſoumettre à votre ſageſſe quelques moyens que mon deſir pour la gloire de ma patrie, & quelque expérience, qui m'en démontre la poſſibilité, m'ont ſuggérés, comme auſſi quelques réflexions comparées, dont la raiſon & l'économie m'ont paru former la baſe.

Rendez un décret qui fixe à l'avenir le terme des engagemens dans les troupes de ligne, à trois ans pour l'infanterie, & à quatre ans pour les troupes à cheval,

En exceptant de cette diſpoſition les régimens d'artillerie, qui préſentent des reſſources infiniment ſupérieures à ceux qui ſe voueront à ce genre de ſervice.

Si vous adoptez ce premier moyen, Meſſieurs, voici quelles en ſeront les conſéquences: 1°. peu de déſertions à craindre: 2°. la facilité du recrutement, parce que dans le pays de la liberté un homme voudra rarement s'engager pour huit années, & que ſon deſir de ſervir la patrie & d'apprendre l'art militaire, lui fera aiſément conſacrer trois ou quatre de ſes premières années à la profeſſion des armes.

Meſſieurs, ſi vous me demandiez quelle étoit la cauſe de la dépopulation de nos campagnes ſous l'ancien régime, je vous répondrois: L'armée & la domeſticité.

Ceux qui auront le deſir de ſervir dans les troupes de ligne, ſeront aſſurés qu'après trois & quatre ans, ils retourneront dans leurs foyers, où la liberté & la conſidération leur préſenteront l'égalité.

Alors, comme à dix-neuf ou vingt ans, l'homme qui a trois ou quatre années d'expérience eſt dans le cas de prendre, avec connoïſſance de cauſe, l'état qui lui convient. J'oſe croire qu'il y en aura peu, & même point, qui oſent déſerter la terre de la liberté, ni vouer leur exiſtence au ſervice des ci-devant.

La terre eſt notre mère-nourrice; c'eſt elle qui fournit à tous les beſoins de la patrie; c'eſt occupés à ſa culture, qu'elle trouvera des défenſeurs. Qu'il ſera beau, Meſſieurs, le jour où nos campagnes ſeront peuplées de guerriers-cultivateurs, & où, je l'eſpère, les *Cincinnatus* ne ſeront pas auſſi rares que les Turenne!

A l'appui de ce premier moyen, j'ai l'honneur d'obſerver à l'Aſſemblée que les engagemens dans les régimens étrangers au ſervice de France, n'excèdent pas quatre années. Ces régimens ſont preſque toujours complets, de la plus belle tenue; ils manœuvrent parfaitement; & je dois à la vérité, de dire qu'à la guerre, ils ont mérité les plus grands éloges.

Enfin, Meſſieurs, ſi vous adoptez ce premier moyen, il en réſultera une économie de plus de trois millions, ſeulement pour le recrutement des 51 mille hommes néceſſaires pour porter l'armée au pied de guerre; & plus d'un million & demi pour le recrutement annuel de l'armée, au terme des engagemens ordinaires, (parce que les engagemens pour huit ans ſont actuellement à 100 & 120 liv. au moins, & que je ſuppoſe moitié de diminution, comme de 4 à huit ans).

SÉCOND MOYEN.

Meſſieurs, il ſeroit poſſible d'employer les auxiliaires au recrutement de l'armée.

Mais deux objections ſe préſentent à ce ſujet :

La première, c'eſt que le nombre étant bien au-deſſous de celui décrété par l'Aſſemblée nationale conſtituante, ce moyen ne rempliroit pas le but deſiré ;

La ſeconde, c'eſt que dans le cas où la coalition deviendroit entourante, & où il faudroit faire feu à tribord & à bas-bord, je penſe que le nombre des auxiliaires devroit être porté de préférence ſur les côtes, pour y ſervir les batteries & garder les points de deſcentes ; former enfin une ligne de contre-vallation à la liberté.

La plupart des auxiliaires connus ont ſervi ſur terre ou ſur mer ; tous ſont ſûrement bons patriotes & braves ; & il y a lieu de croire qui quand le cantique de guerre ſera entonné, vous les verrez partir pour aller repouſſer nos ennemis, s'ils tentoient d'inſulter nos côtes. Preſque tous ouvriers & pères de famille, ils donneront à la patrie, pour cette circonſtance, le reſte de leur valeur & de leur force.

Et ſi vous prononciez cette intention, Meſſieurs, je ne doute nullement que le nombre des auxiliaires ne fût inceſſamment porté au complet.

Je ne m'étendrai pas ſur les avantages de cette meſure ; je me bornerai à dire qu'il eſt des circonſtances qui commandent aux hommes, & que tous ne ſont pas propres au même genre de ſervice ; mais,

pour la cauſe de la liberté, chacun doit avoir un poſte, & c'eſt aux légiſlateurs à le marquer.

La volonté ne ſe commande pas; mais malheur au lâche qui, ayant le choix du poſte, ne voudroit en occuper aucun pour le ſalut public!

TROISIEME MOYEN.

Opérer les remplacemens & le complément de guerre dans les troupes de ligne, par la volonté individuelle des enfans de la liberté, compoſant les volontaires nationaux.

Meſſieurs, perſuadé qu'il ne doit exiſter aucune différence entre l'organiſation & la ſolde de tous les défenſeurs de la liberté, & les enfans de la patrie qui ſe ſont volontairement voués à cette défenſe dans la même arme, je ne verrois nul inconvénient à uſer de ce mouvement entre les départemens & les bataillons, pour compléter l'armée.

Mais ce troiſième moyen, qui paroît d'abord le plus facile, exige cependant une attention ſcrupuleuſe.

La ſolde des ſoldats-citoyens & celle des citoyens-ſoldats étant abſolument la même, les organiſateurs des bataillons de volontaires ont, à mes yeux, un tort réel d'avoir différencié le prêt d'une manière auſſi apparente, puiſque, d'une part, le ſoldat de troupe de ligne eſt militairement mieux traité que le volontaire national, & que, dans l'inverſe, ce dernier croit avoir une meilleure paye que le ſoldat de troupe de ligne; il réſulte de ce diſſentiment,

qu'entre le ſoldat & le volontaire, il exiſte une apparence de jalouſie qu'il eſt juſte & néceſſaire de détruire.

Je ſoutiens que la paye eſt abſolument égale pour l'un comme pour l'autre. ;

Que la différence du prêt eſt à l'avantage économique du ſoldat de troupe de ligne ;

Et que, faiſant campagne, ſi l'on continue le même régime, le volontaire national, par le ſeul fait d'un prêt plus riche que le ſoldat, ſera hors d'état de la fournir en entier.

Ce ſeroit abuſer de la permiſſion que vous m'avez donnée, Meſſieurs, d'entreprendre ici de vous développer de plus grands détails à ce ſujet ; & je ne dois pas me permettre de devancer les époques que l'expérience ſeule peut fixer.

Je dis donc que s'il n'y avoit point de différence entre le prêt des volontaires & celui des ſoldats, l'incorporation pour le complément des régimens & pour le temps de guerre ſeulement, pourroit avoir lieu d'après la volonté manifeſtée des individus des différens bataillons volontaires.

Cependant j'aurai de la peine à me perſuader qu'un homme qui s'eſt voué à la défenſe de ſa patrie, puiſſe calculer la paye avec ſa volonté, lorſque cette dernière le porte à préférer une arme plutôt qu'une autre.

Je regarde donc ce moyen de complément comme facile, raiſonnable, & même politique ſous pluſieurs aſpects.

La facilité eſt prouvée par le dernier décret que vous avez rendu, qui ordonne que tous les bataillons ſeront en tout temps entretenus complets par leurs départemens reſpectifs.

Raiſonnable, en ce que tout ce qui eſt facile & bien, doit être préféré.

Politique; parce que quand des hommes courent les mêmes dangers & les mêmes chances, ils deviennent néceſſairement amis, ſur-tout lorſque leur intérêt eſt commun. C'eſt enfin le moyen de parvenir à une fraternité totale, & dont l'effet doit néceſſairement produire les meilleurs réſultats.

Je connois, Meſſieurs, une partie des objections que l'on peut faire à ce ſujet; mais je vous prie d'obſerver que je ſuis à la conſidération politique de ce troiſième moyen; que conſéquemment il vaudroit mieux le rejeter que d'entamer aucune diſcuſſion qui ne tendroit pas à diſſiper toute eſpèce de jalouſie entre les enfans d'une même famille, diſpoſés & deſtinés à défendre la conſtitution & la liberté.

Donc, pour adopter ce troiſième moyen, il faut, Meſſieurs, faire ceſſer toute différence dans l'organiſation & la paye, & n'en conſerver d'autre que celle du mot *volontaire*, & *ſoldat de troupe de ligne*. L'un ſacrifie ſon temps pour la guerre ſeulement, l'autre pour trois ou quatre années; & j'oſerois être la caution pour tous, qu'ils ſe diſputeront également l'honneur de verſer le plus de ſang pour la gloire de la patrie.

Il ſera facile de convaincre les bataillons de volontaires nationaux de la juſtice de cette meſure; car il n'en eſt aucun qui ne connoiſſe & ne ſente le prix de l'honneur, & qui voulût céder ſa part de la reconnoiſſancepublique.

QUATRIEME MOYEN.

Pluſieurs membres de cette aſſemblée, Meſſieurs, ont comme moi été aſſez heureux pour aider nos frères les Américains à conquérir la liberté. Ils vous diront que pendant cette guerre, le congrès d'Amérique de-

mandoit aux différens Etats un contingent en hommes pour ſervir aux armées continentales. Les époques étoient fixées pour leur jonction à l'armée ; celles du retour l'étoient pareillement, car les uns ſervoient un an, les autres huit mois, les autres moins.

Mais il arrivoit ſouvent que les ordres du congrès n'étoient pas toujours exécutés, & que les remplacemens des contingens n'arrivoient point à termes ; mais toujours à la fin des termes du ſervice, les contingens s'en retournoient.

Souvent le général Waſington voyoit partir un nombre plus ou moins conſidérable d'hommes de ſon armée, & il étoit alors obligé de quitter une poſition offenſive pour en prendre une défenſive.

En ſuppoſant que les circonſtances nous miſſent dans le cas d'uſer de ce quatrième moyen, aurions-nous de telles craintes ou de ſemblables conſidérations à prévoir ? Je ne le crois pas, Meſſieurs. Les communications faciles du royaume, notre population ; diſons plus, le reſpect des Français pour vos décrets, ne peuvent nous laiſſer la moindre inquiétude à ce ſujet.

Cependant, pour rendre juſtice à nos frères les Américains, je dois dire qu'ils n'avoient, ni la facilité des communications, ni les mêmes moyens que nous, & qu'ils avoient auſſi leurs ariſtocrates, ſous le nom de *Torris.*

Ils méritent d'autant plus l'admiration des hommes, qu'ils ont eu, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, la nature à vaincre avec la liberté ; car, manquant de tout, & pour vaincre auſſi les beſoins, il les ont preſque toujours oubliés, puiſqu'ils ont fait pendant ſept ans une guerre à outrance, ſans argent, ſans ſouliers, ſans habits, bivouaquant preſque toujours, hiver comme été, dans les bois & les montagnes. C'eſt par cette

conſtance & cette ſobriété ſoutenue, qu'enfin ils ſont parvenus à la liberté.

Pour conſerver la nôtre, nous n'avons pas beſoin d'exemple; mais ce qu'ont fait les Américains, les Français le feroient ſans doute dans les mêmes circonſtances: d'où je conclus que ce quatrième moyen pourroit être exercé pour entretenir nos armées au complet, ſi l'Aſſemblée le jugeoit convenable.

Pour cet effet, il faudroit décréter que les départemens ſeroient tenus de fournir à l'armée, en raiſon de leur population, un nombre d'hommes pour recruter l'armée, & ce, pour la durée d'une campagne ſeulement; de manière que le même homme ne puiſſe marcher deux fois au contingent, que tous ceux qui y ſeroient déſignés n'ayent marché une fois.

Je dois dire auſſi, Meſſieurs, que ſi ce quatrième moyen étoit mis en uſage, il ſeroit néceſſaire de décider ſi le complément des bataillons de volontaires devroit ſe faire par la même conſcription.

Je ne le crois pas, parce que les volontaires ſe ſont voués au ſervice de la patrie pour le temps de la guerre, & que les citoyens qui ſeroient deſtinés à recruter les régimens de ligne, ne ſeroient tenus qu'à huit mois de réſidence ſous les drapeaux.

Enfin, Meſſieurs, ce quatrième moyen a beaucoup d'analogie avec le troiſième; & il ſeroit très-poſſible de vous ſoumettre pluſieurs développemens à ce ſujet, qui vous ameneroient peut-être à ne faire qu'un tout de ces deux moyens.

Obſervation générale, ou récapitulation des quatre moyens propoſés, & qui, ſelon moi, peut former le cinquième, & véritable moyen de compléter l'armée de la liberté à 400,000 hommes d'ici au mois d'avril prochain.

En ſuppoſant, Meſſieurs, qu'aucun des quatre moyens que j'ai eu l'honneur de vous ſoumettre,

ne vous paroiſſe devoir être adopté, il nous reſte une grande reſſource : c'eſt celle de toute la nation armée pour la défenſe de la liberté ; elle ne poſera les armes que lorſqu'elle pourra mettre cette deviſe ſur le manteau du faiſceau :

Tout eſt vaincu ;
La France eſt libre.

Juſque là, Meſſieurs, vous avez 202 bataillons de volontaires nationaux de 9 compagnies de 63 hommes chacun. Ces bataillons ſeront toujours complets : vous l'avez décrété.

Voulez-vous avoir 29,108 combattans de plus à votre armée pour le mois de février prochain? Décrétez ſur-le-champ une augmentation de 16 hommes par compagnie de volontaires dans les 202 bataillons : je vous réponds que notre brave jeuneſſe ne ſera pas languir l'exécution du décret.

Aurez-vous beſoin d'une force plus conſidérable au mois de mars prochain? Alors, Meſſieurs, un nouveau décret augmentera encore les 1,818 compagnies de volontaires, d'un ſecond lieutenant, d'un tambour & de huit volontaires par compagnie ; & vous aurez alors au mois d'avril plus de 400 mille hommes à vos armées, & vous aurez fait une augmentation inſenſible de 47,288 hommes en trois mois de temps, & que vous pourriez porter encore plus haut, ſans bleſſer les préjugés. Ce moyen, Meſſieurs, eſt le plus sûr & le moins diſpendieux, en ce qu'il éviteroit une formation nouvelle de bataillons, qu'il économiſe des états-majors & du temps, & que l'inſtruction eſt bien plus facile.

En tout, l'expérience m'a démontré que les gros bataillons, les fortes compagnies, les gros eſcadrons & les gros vaiſſeaux ont toujours l'avantage ; qu'ils

ſont préférables à la guerre, & qu'il y a plus d'économie.

Mais par la même raiſon, Meſſieurs, je ne dois pas vous diſſimuler quelles ſeroient mes inquiétudes, ſi vous ne preniez pas d'avance des moyens pour l'armement, l'habillement & l'équipement des volontaires nationaux, ainſi que pour l'établiſſement des différentes maſſes qui ſont la reſſource de la tenue des troupes de ligne. J'oſe vous le prédire, ſi nous ſommes obligés de faire la guerre, vous ne pourrez vous diſpenſer d'admettre les formes & d'adopter le mode d'habillement & de maſſes uſités dans les troupes de ligne.

Ainſi, Meſſieurs, pour terminer, en ſuppoſant que l'on ne puiſſe compléter l'armée que ſur le pied de paix, elle eſt aujourd'hui, d'après le rapport de votre comité militaire (non compris les troupes de marine & les bataillons qui ſont dans, ou deſtinées pour les colonies) de............. 156,884 hommes.

202 bataillons de gardes nationaux décrétés	115,948
Pour février première augmentation de 16 hommes par compagnie......................	29,108
Pour mars deuxième augmentation de 10 hommes à cauſe d'un officier & un tambour d'augmentation...............	18,180
Auxiliaires ſeulement.......	70,000
TOTAL...	400,120 hommes.

(Et ſur cette maſſe de volontaires toujours complets, vous ne devez pas manquer de moyens pour

compléter vos troupes de ligne à la guerre, en uſant de la volonté de tous les braves patriotes qui compoſent nos bataillons.)

Donc, pour parvenir à augmenter vos forces & parer à tout, vous voyez, Meſſieurs, quelles ſont vos reſſources. Choiſiſſez.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.